

3

Comment financer la transition énergétique ?

Alain Grandjean (1980), associé-fondateur de Carbone 4, membre du comité scientifique de la FNH.

La COP21 et tous les travaux qu'elle a entraînés, tant dans sa préparation que dans celle des événements qui l'ont précédée et entourée, vont marquer notre histoire collective. L'accord de Paris¹ adopté le 10 décembre 2015 par consensus entre 195 pays – un véritable tour de force diplomatique – en est le point d'orgue. Même s'il est, en tant que tel, insuffisant pour endiguer la dérive climatique, il est indéniablement une base de départ pour une transformation accélérée de nos économies vers un monde bas-carbone.

Cet accord intègre et traite les enjeux clefs de la lutte contre le changement climatique. Il fixe un objectif ambitieux de limitation de l'élévation de la température moyenne de la planète (nettement en dessous de 2° par rapport à la température préindustrielle). Il engage les pays à un plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, et à opérer des réductions rapidement par la suite.

Il va falloir d'ici 2050 diviser par plus de deux nos émissions de gaz à effet de serre (GES dans la suite, s'élevant à 50 milliards de tonnes (GT) environ aujourd'hui) dont les deux tiers sont issues de notre consommation d'énergie fossile. A ce jour, les engagements des 187 pays ayant rendu leurs contributions nationales (INDC) conduisent à des émissions de GES en 2030 qu'on peut évaluer à 56 GTCO₂eq², soit 10 GT

de trop par rapport à la cible à viser pour remettre le monde sur une trajectoire de 2°C.

Cette formidable mutation suppose des transferts massifs d'investissements : des énergies fossiles vers les énergies décarbonées mais aussi de la production d'énergie vers la maîtrise de sa consommation. Ces programmes d'investissements doivent en outre intégrer la nécessaire adaptation des populations et des infrastructures aux effets du changement climatique. Sans même compter les coûts liés à la prévention des catastrophes dites naturelles, les montants en jeu sont colossaux. Au niveau mondial, il s'agit d'investir des trillions de dollars chaque année dans les secteurs de l'énergie, de l'urbanisme et du logement, du transport, de l'eau, de l'agriculture et de la forêt. Le rapport *New Climate Economy*³, issu d'une année de travaux présidés par l'ancien président du Mexique Felipe Calderon et l'économiste Nicholas Stern, évalue les besoins en infrastructures décarbonées sur la période 2015-2030 à 93 trillions de dollars. Un montant qui ne dépasserait que de 5 trillions le besoin tendanciel, et qui ne prend pas en compte les surcoûts inévitables liés aux conséquences des chocs climatiques d'un « monde à +4 degrés ».

Respecter les engagements de Copenhague

Les budgets publics doivent être sollicités, tant pour la décarbonation de l'économie que pour l'aide à l'adaptation des pays les plus vulnérables. Conformément aux engagements pris en 2009 à Copenhague, l'accord de Paris suppose que les « pays du Nord » financent à hauteur de cent milliards de dollars annuels à partir de 2020 les

1 - Voir <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/1re/109f.pdf>

2 - Les émissions de GES se mesurent en tonnes équivalent CO₂, en ramenant le pouvoir de réchauffement de chaque gaz à son équivalent CO₂. On les mesure aussi en tonnes de carbone, une tonne de carbone valant environ 0,27 tonne de CO₂.

3 - La nouvelle économie climatique, Les Petits matins, 2015

« pays du Sud », et au moins autant à partir de 2025. Il faudra pour y arriver faire appel aux budgets publics, aux banques publiques de développement et aux financements privés entraînés par ces sources publiques. Un premier travail méthodologique réalisé en 2015 par l'OCDE et le think tank CPI⁴ montre que l'objectif est atteignable (en estimant les montants actuellement sur la table à 62 milliards de dollars) mais qu'il reste encore un cap à franchir. La COP21 a confié à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique⁵ de définir les modalités de comptabilisation pour examen par la COP24 (fin 2018).

Un pays comme la France doit mobiliser environ deux milliards s'additionnant aux sommes sur lesquelles elle s'est déjà engagée. Dans un contexte de tensions budgétaires, plusieurs pistes sont explorées. Le recours à une taxe sur les transactions financières mise en place au niveau de dix pays dans le cadre d'une coopération renforcée avance avec un premier accord de principe (sur une assiette large et un taux bas) annoncé le 8 décembre 2015⁶. L'adossement de l'Agence Française de Développement à la Caisse des dépôts et consignations a aussi été annoncé dans cette optique.

Il reste également à se mettre d'accord sur la part de ces financements à accorder aux besoins d'adaptation au changement climatique des pays les plus vulnérables. En effet, en toute hypothèse, le changement climatique en cours aura des effets parfois dévastateurs sur ces pays ; et les investissements d'adaptation seront difficiles voire impossibles à financer par le secteur privé car ils ne génèrent en général pas de revenus. Ce sera l'un des enjeux de la COP22 qui se tiendra au Maroc.

Se désinvestir des énergies fossiles

Mais les trillions de dollars évoqués pour la mutation de l'économie supposent aussi un recours massif à la finance privée, à ce jour encore bien trop court-termiste et insuffisamment sensible aux enjeux climatiques. Des acteurs financiers puissants commencent à en prendre conscience. Dans un discours remarqué devant la Lloyds le 29 septembre 2015, le gouverneur de la Banque d'Angleterre et président du Conseil de stabilité financière, Mark Carney⁷, a affirmé que la probabilité qu'un dérèglement climatique à +4 degrés n'ait aucun impact sur la stabilité financière est nulle. Il en a conclu que son mandat

de superviseur doit maintenant intégrer la demande d'informations sur le management de ce risque à tous les acteurs financiers.

Le changement climatique peut perturber la stabilité financière via trois grands vecteurs. Les premiers sont les **risques physiques** : les conséquences d'événements climatiques, comme les inondations et les tempêtes sur les infrastructures, les chaînes de valeur, l'approvisionnement en eau... et sur les passifs d'assurance et la valeur des actifs financiers. Ensuite, les **risques en responsabilité** : des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dus aux effets du changement climatique pourraient chercher une compensation par ceux qu'elles tiendraient pour responsables. De telles procédures pourraient survenir dans quelques années et pourraient frapper plus durement les extracteurs et les émetteurs de carbone ainsi, lorsqu'ils bénéficient d'assurance en responsabilité, que leurs assureurs. Enfin, les **risques de transition** : les risques financiers engendrés par un processus d'ajustement vers une économie moins carbonée. Les changements de politique, notamment des contraintes et des taxes de plus en plus élevées sur activités carbonées pourraient précipiter la réévaluation des prix d'une large gamme d'actifs.

Les années 2014 et 2015 auront marqué un tournant discernable dans la perception des acteurs financiers par rapport au climat. Ceux-ci ont contribué à la démarche formalisée sous le terme de Plan d'Action Lima-Paris (LPAP)

4 - Voir <http://www.oecd.org/fr/environnement/cc/OECD-CPI-Climate-Finance-Report-Fr.pdf>

5 - La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adoptée au cours du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Son organe « suprême » est la convention des parties qui s'est entourée d'organes de travail comme le SBSTA.

6 - <http://www.agefi.fr/articles/l-europe-trouve-un-accord-seulement-partiel-sur-la-ttf-1378534.html>

7 - Voir <https://alaingrandjean.fr/2015/11/11/mettre-fin-a-la-tragedie-des-biens-lointains-changement-climatique-et-stabilite-financiere/>





par les gouvernements français et péruvien, le Secrétaire général des Nations unies et le Secrétariat de la Convention Climat. Globalement, ce Plan d'Action vise à transformer la représentation du changement climatique, d'une menace extrêmement anxiogène en une source d'innovation, et dès lors à promouvoir les solutions aux problèmes. Près de 11 000 engagements concrets au total ont été inscrits sur la plateforme NAZCA⁸.

Le G7 a annoncé qu'il contribuerait à l'Initiative G7 InsuResilience⁹ qui se concentre sur la gestion des risques régionaux et des fonds d'assurance pour fournir un accès aux services d'assurance à 400 millions de personnes au cours des cinq prochaines années dans les pays les plus vulnérables. Jusqu'ici, l'Allemagne s'est engagée à mobiliser 150 millions d'euros. Près de 120 investisseurs des États-Unis représentant 10 milliards de dollars se sont engagés au Montréal Carbon Pledge¹⁰ à l'automne 2014 à réaliser leur empreinte carbone¹¹. 20 investisseurs, représentant 3,2 trillions de dollars, se sont engagés au sein de la *Portfolio Decarbonization Coalition*¹² à décarboner 600 milliards \$ d'actifs. Le Fonds souverain norvégien commence à se désengager des entreprises du secteur des énergies fossiles. L'assureur AXA et le pétrolier TOTAL ont annoncé qu'ils sortaient du secteur du charbon. En parallèle, apparaissent de nouveaux produits financiers, comme les obligations vertes, qui connaissent un succès remarquable, avec un marché ayant triplé chaque année depuis 2012. Le Crédit Agricole s'est engagé à investir 2 milliards d'euros en obligations vertes et socialement responsables d'ici fin 2017, à structurer des financements climatiques à hauteur de 60 milliards d'euros au cours des trois prochaines années et à doubler le financement des énergies renouvelables d'ici deux ans.

8 - Voir <http://climateaction.unfccc.int/>

9 - Voir <http://newsroom.unfccc.int/lpaa/resilience/g7-climate-risk-insurance-initiative-stepping-up-protection-for-the-most-vulnerable/>

10 - Voir <http://montrealpledge.org/>

11 - NDLR : Pour plus de précisions sur l'attitude des investisseurs institutionnels, voir plus loin dans ce dossier l'article de Joël Prohin : « Les investisseurs institutionnels face au changement climatique ».

12 - Voir <http://unepfi.org/pdc/>

13 - <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/041315.pdf>

14 - <http://www.legifrance.gouv.fr/affichLaiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000029310724&type=general&legislature=14>

15 - <http://web.unep.org/inquiry>

16 - <http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/rapport-mobiliser-les-financements-pour-le-climat-de-pascal-canfin/>

Une feuille de route pour financer une économie décarbonée

Il serait naïf de croire que ces initiatives seules suffiront. Mais elles montrent que si les États jouent leur rôle en s'engageant fortement dans la bataille écologique et climatique en créant les régulations nécessaires, il sera sans doute possible de mettre la finance au service du climat. Le courrier adressé par les ministres du G20 mi-avril au Conseil de Stabilité financière¹³ pour qu'il travaille sur les « **risques climat** » (cf ci-dessus) est un pas important dans la bonne direction. Il est en effet clair que les investisseurs pourraient subir des pertes importantes dans des financements d'infrastructures voire d'entreprises qui seraient exposées à ce risque. La multiplication des risques pourrait, si elle se matérialisait, faire boule de neige et avoir un effet systémique. De la même manière, l'article 173¹⁴ de la loi pour la Transition énergétique et la croissance verte, oblige les investisseurs à mentionner dans leur rapport annuel leur exposition au risque climatique et leur contribution à la transition énergétique. C'est une première mondiale dont la France, présidente de la COP 21, peut être fière. Elle pourrait s'étendre rapidement au niveau européen.

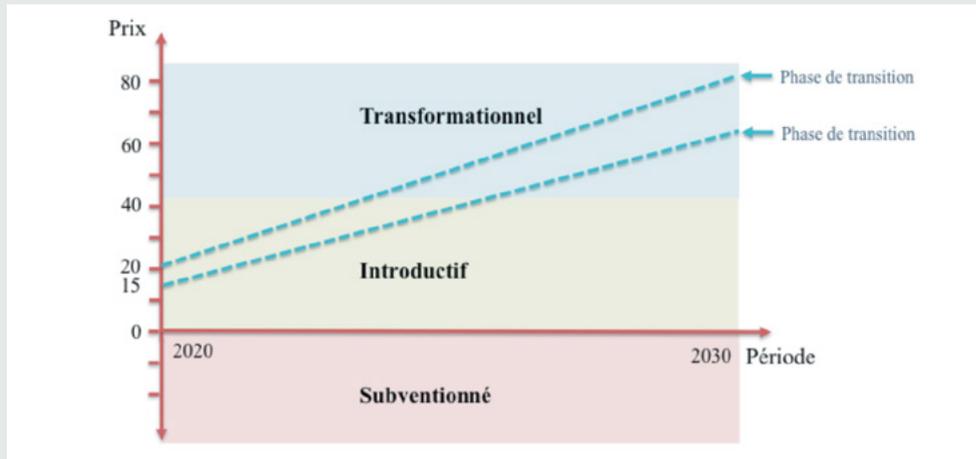
Mais il serait tout à fait erroné de croire que l'Europe serait la seule active sur ce sujet. Les travaux de « *Unep Inquiry*¹⁵ » auxquels nous faisons largement référence dans un rapport¹⁶ remis au président de la République en juin dernier ont joué un rôle de révélateur des initiatives prises au niveau mondial. A titre d'exemple, la Banque centrale de Chine travaille à fournir au gouvernement chinois des propositions pour « verdir le système financier chinois » dans le cadre du prochain plan quinquennal 2016-2020. La dynamique touche également des pays comme le Brésil ou le Bangladesh.

Ces avancées montrent qu'une mutation culturelle commence à s'opérer. Afin de l'accélérer et de gagner la course de vitesse dans laquelle nous sommes engagés contre le dérèglement climatique, le rapport cité propose une feuille de route intégrée du financement d'une économie décarbonée, dans laquelle chacun joue au mieux son rôle.

Cette feuille de route intègre la mise en œuvre d'outils efficaces : fiscalité carbone croissante et réglementations progressivement durcies dans les secteurs d'extraction et d'émission de GES, programmes d'investissement dans les infrastructures

Le signal-prix carbone

Concernant le signal-prix carbone, le rapport cité insiste particulièrement sur l'intérêt de susciter¹ l'émergence d'un groupe de pays d'avant-garde² qui s'engagent volontairement pour un corridor carbone, encadrant ce signal prix et sa hausse future, comme le montre le schéma suivant. Le Président de la République s'est engagé dans la coalition initiée par la Banque Mondiale qui regroupe plusieurs Etats et entreprises du monde entier³. La dynamique de Paris devrait permettre de l'amplifier.



1 - La France est bien placée pour prendre l'initiative puisqu'elle a fait voter dans sa loi de transition énergétique la croissance de la contribution carbone à 56 euros la tonne de CO₂ en 2020 puis 100 euros en 2030.

2 - La décision de Paris reconnaît l'importance de la tarification du carbone (art. 137). Mais l'accord de Paris ne pouvait inclure un accord universel sur ce sujet, qui reste fondamentalement de l'ordre de la décision de chaque Etat.

3 - <http://www.carbonpricingleadership.org/>

et dans la rénovation énergétique des bâtiments, stratégies nationales bas-carbone¹⁷, garanties publiques et interventions des banques publiques d'investissement et de développement conditionnées à des objectifs climatiques, standardisation et massification du marché des obligations vertes, développement des stress-tests climatiques dans les modèles bancaires, publication de l'empreinte carbone des investissements...

Les banques de développement (qu'elles soient multilatérales, régionales ou nationales) ont un rôle clef à jouer pour concilier les objectifs de développement et de lutte contre le changement climatique. Elles doivent maintenant construire une « feuille de route 2 degrés », visant à faire croître la part relative de leurs financements climatiques et à développer les instruments au plus fort effet d'entraînement sur le financement privé (comme les assurances contre le risque pays, les garanties de premières pertes, les dettes subordonnées).

CONCLUSION

Le financement de la transition énergétique suppose une mobilisation internationale de grande ampleur, faisant appel à tous les instruments de politique publique. Cette transition sera une grande source d'innovation et d'opportunités qui fera des gagnants et des perdants comme tout processus de « destruction créatrice ». Mais rien ne serait plus faux que d'opposer économie et transition écologique car il est clair, comme le dit Sharan Burrow, la secrétaire générale de la Confédération internationale des syndicats : « Il n'y a pas d'emplois sur une planète morte ». ■

17 - A l'instar de la Grande-Bretagne et de la France (voir <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-bas-carbone.html>)